

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Eugénie Akou Agbli	Numéro de permis 2010280	Date d'inspection Le 25 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mon Doudou - Jeux de Lettres		Numéro de téléphone (506) 227-2722	
Adresse 176 Second Avenue Moncton NB E1C 7Y6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	16 avr. 2021	
Commentaires : L'opérateur a un certificat de secourisme expiré. Il est inscrit à un cours en avril 2021.			
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : c) le conducteur du véhicule à moteur doit se conformer à la Loi sur les véhicules à moteur et à ses règlements, et le véhicule à moteur est conforme à cette loi et à ces règlements.	20(c)	25 mars 2021	
Commentaires : L'extincteur doit être solidement fixé dans le véhicule car il représente un danger s'il roule.			
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : d) le véhicule à moteur est doté : (i) d'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P).	20(d)(ii)	29 mars 2021	
Commentaires : Trousse de premiers soins incomplète.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	01 avr. 2021	
Commentaires : L'opérateur a montré un plan pour la semaine, mais il doit avoir un outil de planification complété pour les autres mois pour les obligations du programme curriculum afin de montrer la continuité de la planification			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	01 avr. 2021	
Commentaires : Numéro médical manquant dans un dossier			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	01 avr. 2021	
Commentaires : Il manque l'adresse complète de plusieurs dossiers d'enfants. L'adresse doit inclure la ville et le code postal afin de garantir que le ramassage est possible dans l'heure qui suit.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	16 avr. 2021	
Commentaires : L'opérateur a un certificat de secourisme expiré. Il est inscrit à un cours en avril 2021.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies.	25(c)	29 mars 2021	
Commentaires : Les procédures d'évacuation doivent inclure un endroit où aller si vous n'êtes pas en mesure de réintégrer les lieux. Cela a été rempli sur un formulaire, mais il faut préciser sur chaque plan d'évacuation où les enfants peuvent attendre à l'intérieur s'ils ne peuvent pas réintégrer l'établissement.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	26 mars 2021	
Commentaires : Il y a trois pots de peinture de maison, un sur le sol, deux sur un tas de choses sous une bâche. Ils représentent un risque à la fois en tant que produit toxique et en tant que danger de chute. Il y a de nombreux couvercles de bouteilles en plastique sur le sol qui peuvent présenter un risque d'étouffement. Il y a également d'autres déchets, des sacs en plastique, etc. qui devraient être enlevés. Il est noté que la neige vient de fondre.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	01 avr. 2021	
Commentaires : Le portail ne se ferme pas ou ne se verrouille pas. Doit être réparé.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	25 mars 2021	25 mars 2021
Commentaires : armoire encastrée dans un mur n'a pas été verrouillée. Contient une variété de produits de nettoyage. Elle doit être verrouillée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

L'opérateur doit être accompagné d'un membre du personnel titulaire d'un certificat de premiers secours à tout moment, jusqu'à ce que l'opérateur ait terminé son cours de premiers secours.

original signé par
Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 mars 2021

Date

original signé par
Eugenie Agbli

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2021

Date